

Étaient présents : Mme Donatin, Maire.

Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Le Bourgeois, Gué, Joubin, Adjoints.
Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.

Absents excusés :

Mme Quesnel a donné pouvoir à Mme Brioul.

Secrétaire de séance : Philippe Péru

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 11 DÉCEMBRE 2023

Madame la Maire donne lecture du compte-rendu du conseil du 11 décembre 2023. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

M. Joubin :

Patrimoine bâti :

- Point sur le restaurant scolaire : la partie gros œuvre est en cours d'achèvement, les travaux d'étanchéité ont démarré, la charpente arrive le 14/02, les menuiseries extérieures en mars 2024. On devrait être hors d'eau/hors d'air fin mars 2024.

Décalage du planning : pas d'ouverture possible au 1^{er} septembre avec une livraison en juillet comme souhaité mais plutôt une livraison courant septembre et une ouverture au retour des vacances de la Toussaint, peut-être pendant les vacances avec le centre de loisirs.

- Tennis couverts : visite d'un expert pour connaître l'urgence à traiter la toiture qui fuit régulièrement.

Mme Roux demande si les fuites sont liées aux travaux entrepris en 2013 après la chute du toit sous le poids de la neige. M. Joubin répond que ce n'est pas lié à la partie récente de la toiture.

Développement économique :

- Petit déjeuner Entreprises prévu le 15 Mars à 8h, impasse du Noroît, dans la zone de la Mesnillière.

M. Deau :

Urbanisme :

- Mi-décembre, une présentation publique des logements en PSLA (dispositif d'accession à la propriété) s'est tenue salle des Anciens Combattants. Sont concernés les 12 logements en habitat participatif à venir dans le quartier Perruques.

- Le 20/12 a eu lieu une réunion avec les services de Caen la mer qui a permis d'échanger sur les secteurs à enjeux devant faire l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

- Bilan 2023 des dossiers instruits par le service urbanisme : le nombre de dossiers instruits est de 247 en 2023 contre 243 en 2022. Les demandes de travaux sont en augmentation, contrairement aux permis de construire (16 contre 25 en 2022).

- Ce mois-ci un premier travail sera mené sur les ZAE nR, les Zones d'accélération pour les énergies renouvelables. Il s'agit de flécher des zones prioritaires pour installer des énergies renouvelables. Dossier à finaliser avant l'été 2024. Caen la mer accompagne les communes dans ces réflexions.

M. Deloget :

- Bonne nouvelle pour l'école de musique associative Lamido qui va passer en régie communautaire, intégrée par Caen la mer.

Mme Donatin, Mme Perrier et M. Deloget ont accompagné depuis longtemps la demande de Lamido auprès de Caen la mer. Lamido était une association communautaire de l'ex communauté de communes des Rives de l'Odon. Au passage à Caen la mer en 2013, elle est devenue une association d'intérêt communautaire. Caen la mer s'est montrée bienveillante et a diligenté une étude qui a abouti au vote favorable du Conseil communautaire en janvier dernier. Les bénévoles étaient soulagés car ils avaient envisagé de fermer l'association en septembre 2024.

M. Le Bourgeois :

- Point sur le projet de réalisation de la rue Haute Vergée, au nord de l'écoquartier : travaux de terrassement et de profilage terminés. Réalisation des bordures, puis de la voie verte, pour terminer par les enrobés mi-mars 2024. Les plants pour la haie bocagère sont commandés selon les prescriptions du Département ; ils seront plantés par l'entreprise Leblois, sous-traitant de Jones TP. La signalétique est également commandée.
- Rue St Manvieu/rond-point Wessex. Perturbations de circulation les 29/02 et 1/03 suite à la reprise des enrobés du rond point.

M. Gué :

Politique éducative :

- Le projet NEFLE (Notre Ecole Faisons La Ensemble) porté par l'école Victor Hugo avance. Le comité de pilotage s'est déjà réuni 3 fois (Parents élus, agents du pôle enfance, mairie, équipe enseignante). Le but du projet est de repenser les usages des cours de l'école élémentaire. Des financements vont être sollicités auprès de l'Education nationale.

Démocratie participative - Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :

Une réunion du CMJ a eu lieu le 07/02, plusieurs projets sont en cours d'ici la clôture du mandat des jeunes fin juin :

- Le CMJ fera une sortie visite au Sénat le 23 mars prochain, suivie de la Cérémonie de la flamme à l'Arc de triomphe. A ce titre, les enfants ont réalisé des cartons d'invitation à destination des conseillers municipaux adultes qui sont associés à cette journée.
- Le CMJ propose d'organiser une chasse aux œufs le samedi 30 mars, a priori dans le parc de la mairie. L'idée serait de cacher de faux œufs en plastique et de les échanger contre de vrais œufs en chocolat.
- Le CMJ a proposé un atelier théâtre d'impro lors de la fête de la Saint Germain. Nous allons solliciter la troupe Macédoine.
- Nous allons aussi préparer le renouvellement du CMJ. Dans ce cadre, d'ici juin, un projet de réalisation d'une vidéo qui illustre ce qu'est le CMJ pourrait voir le jour, ce qui permettrait de communiquer auprès des jeunes pour préparer la campagne électorale de juin prochain.

Mme Delbecque :

- Préparation des vacances d'hiver : les inscriptions pour le centre de loisirs se clôturent jeudi 15/02. La première semaine, les enfants vont découvrir le monde de la bande dessinée avec le professionnel Mookimax, l'idée est de créer une mascotte. Un atelier-cuisine parents-enfants est prévue la deuxième semaine avec Margot de Sweet Délice, pâtissière caennaise spécialisée dans le Cake design. Cette semaine sera aussi l'occasion d'un retour à l'âge de glace, avec une sortie à la patinoire. A l'Espace Jeunes, Marie et Line accueilleront les ados et construiront le programme ensemble. Le fil conducteur des vacances sera le carnaval.

Mme De Panthou :

- Le CCAS est en train de travailler sur la mise en place de visites de convivialité auprès des personnes isolées, en partenariat avec Unis-cité. Les visites commenceront, en principe, au dernier trimestre 2024.
- Mutuelle communale : les permanences se poursuivent au rythme de deux fois par mois. Fin décembre, il y avait 20 contrats signés pour 27 personnes bénéficiaires. Les retours sont très positifs.
- Logements sociaux : une réunion est fixée avec le bailleur Partélios pour la présentation du nouveau programme rue du Busquet, constitué de 21 logements : 3 T2, 13 T3, 5 T4.
- En partenariat avec l'ASEPT, les Versonnais vont être invités à venir voir un spectacle en chansons, intitulé "Ma retraite, j'en profite", le jeudi 11 avril à 14h30. Ce spectacle sera suivi d'un temps d'échanges. N'hésitez pas à en parler autour de vous.
- Prochain CCAS jeudi 15/02.

Mme Brioul :

Patrimoine Senghor :

- L'inventaire du patrimoine mixte (objets, meubles...) qui se trouve dans la maison a commencé mardi dernier. Il est réalisé par une stagiaire mise à notre disposition par le Département pendant 6 mois, ainsi que par des agents du service Patrimoine du Département qui accompagnent son travail.
- Un comité technique avec tous nos partenaires est prévu le 28 mars 2024. Nous espérons pouvoir convoquer à la suite un comité de pilotage au mois de juin.
- Nous recevons beaucoup de demandes de visites de groupes, d'associations...
- Les visites -pour tout un chacun- vont également reprendre pour le Mois de la Francophonie en mars. L'association « Présence Senghor à Verson » s'active pour les préparer.
- Côté programmation culturelle, la soirée Latitudes prévue le vendredi 15/03 avec l'auteur Sabyl Ghoussoub sera finalement assurée par une autrice d'origine marocaine, plusieurs fois primée, Leïla Bouerrafa. Autre changement, de date cette fois pour des raisons de difficultés sur la ligne SNCF Paris-Caen le week-end, la conférence de Bernard Magnier n'aura pas lieu le samedi 16/03 mais le jeudi 14/03 à 19h. Une communication est prévue pour avertir le public.

M. Le Rétif demande quels sont les retours des partenaires sur la convention. Mme Brioul répond que les premiers rendez-vous auront lieu en mars 2024 du fait de difficultés à croiser les agendas.

Mme Perrier :

- Réunions de la Commission culture, animation et vie associative le 23/01 pour travailler sur les subventions aux associations et le 30/01 pour la préparation budgétaire 2024.
- Rappel de la programmation culturelle des semaines à venir :
- Après-midi *jeux de société* le mercredi 28 février, animé par la ludothèque *Être et jouer* à l'espace Senghor.
- Tous les jeudis entre le 15 février et le 14 mars : proposition d'un cycle informatique destiné aux débutants.
- Les samedis 17 février et 30 mars : séances de *Bébé lecteurs*.

Mme Donatin :

- Préparation en cours d'un bilan de mi-mandat, qui s'intitulera plutôt « point d'étape ». On s'est interrogé sur le format : réunion publique ou support écrit. Le support écrit a été retenu afin de toucher un public plus large. Le document sera boité, comme un Reflets.
 - Arrivée en mairie de Stéphanie Fouquet au poste de référente de l'Accueil/Etat civil.
 - Recrutement en cours sur le poste de Directeur/trice des Affaires Culturelles. Un nouvel agent devrait arriver d'ici 3 mois.
- Dans ce contexte, Coralie Le Royer apporte un renfort aux agents de la bibliothèque à l'accueil du public.
- Invitation au Sénat le 23 mars : les visites sont gratuites, le bus sera pris en charge par le budget communal, ainsi que les repas des jeunes du CMJ. Chaque conseiller qui souhaite participer à la visite paiera son repas.
 - Rappel des dates des prochains conseils municipaux : 8 avril, 27 mai et 1^{er} juillet.

CAEN LA MER : POINT D'INFORMATIONS ET RAPPORT DES COMMISSIONS

M. Monsimier :

- 14/12/2023 - Comité syndical du SDEC : Financement par fonds de concours : renforcement du réseau électrique pour le restaurant scolaire de Verson (subvention SDEC : 9 817,50 €)
- 21/01/2024 - Caen la mer - Commission Environnement : Présentation de 2 associations (Mini Big Forest et Bossy-Cévert) mettant en œuvre des projets de mini-forêts urbaines, notamment dans les cours d'école (300 m² minimum). Bossy-Cévert intervient aussi dans des projets de plantation de haies (association financée par des partenariats avec des entreprises locales et des Fédérations sportives). Information sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (l'avis sur le zonage sera délibéré au Conseil communautaire du 20/06/2024) et sur l'étude de caractérisation des îlots de chaleur urbains (en cours de conventionnement avec l'ADEME).
- Présentation du rapport annuel Développement Durable 2023 (actions de Caen la mer + valorisation d'exemples réalisés dans les communes, notamment à Verson).
- 30/01/2024 - Comité de pilotage Haies #2, suite à la réponse de Caen la mer à l'appel à participation de la Région sur la haie :

- Diagnostic des ressources en bois en cours par le pôle métropolitain, pour conforter le Plan d'Approvisionnement Territorial des réseaux chaleur de Caen la mer ;
 - Formation des agents intercommunaux sur la protection et la gestion durable de la haie ;
 - Travail avec la Direction de la Maîtrise d'ouvrage sur des haies bocagères associées aux pistes cyclables ;
 - Mobilisation des communes souhaitée pour identifier les haies à créer ou à renforcer dans le cadre de la consolidation de nos continuités écologiques (proposition pour Verson présentée à la Commission Espaces Publics et Cadre de Vie du 07/02/2024).
- 05/02/2024 - Préfecture - Forum des élus locaux avec 2 sujets : la territorialisation de la planification écologique ; la réponse opérationnelle du SDIS face aux feux d'espaces naturels.
En effet, le nombre d'hectares brûlés a explosé (600 ha dans le Calvados en 2022) essentiellement en espaces cultivés et la capacité opérationnelle du SDIS atteint ses limites (renforcement des acquisitions de matériel en cours). Travail sur le risque en espaces cultivés avec la Chambre d'Agriculture, Météo France + campagne d'information grand public à venir.
- 08/02/2024 - Comité syndical du SDEC : contentieux entre le SDEC et EDF (6,5 M€), accord en vue ; débat sur le déploiement des bornes de recharges de véhicules électriques en lien avec le développement de l'offre privée et le mode de facturation à la minute.

Mme Grenèche :

- Travaux prévus rue de la Croix Beaujard et rue du Hameau Foulon pour lutter contre les eaux parasites (intrusion d'eaux pluviales dans les réseaux d'eaux usées, conséquence sur le fonctionnement de la station d'épuration).
- Nouveaux tarifs de la redevance assainissement au 1^{er} janvier 2024 : 11,40€ pour l'abonnement, 1,40€ pour la part variable liée, soit +4% par rapport à 2023.

Mme De Panthou :

- Réunion des référents logement à Caen la mer du 09/02 : la demande de logements sociaux est en hausse sur le territoire de Caen la mer. En 2023, il y avait 5 demandes pour une attribution. Par ailleurs, en 2024, il y a une évolution des aides en ce qui concerne la rénovation de l'habitat. Le budget alloué à ces aides est en augmentation, ainsi que le plafond pour être aidé. Ce qui est privilégié désormais c'est une rénovation complète, pour avoir des résultats plus performants, plutôt que des travaux faits séparément et qui ne donnent pas forcément des résultats satisfaisants. A propos de la rénovation, il nous a été indiqué que le nombre d'arnaques est en hausse. Une trentaine d'entreprises sur le territoire de Caen la mer ont des pratiques douteuses, Verson n'est pas épargnée. Il faut être vigilant, notamment vis-à-vis des personnes vulnérables, et au moindre doute orienter les personnes vers la Maison de l'Habitat, qui est un service public. Cela concerne aussi bien le démarchage agressif que les devis de certaines entreprises qui ne reflètent pas la réalité des travaux effectués.

M. Pignorel :

Réunion le 07/02 concernant plusieurs sujets sur le territoire de Caen la mer :

- Le déploiement de la fibre : 2113 logements connectés à Verson. Il en resterait 363. Il y a moins de soucis mais il y en a encore et il faut les signaler. En 2028, le réseau cuivre sera démonté, donc plus d'ADSL.
- Présentation du Plan vélo de la Région : 24 millions d'euros gérés par Caen la mer. Territoire très dynamique en la matière et qui obtient de nombreux fonds nationaux.
- Le plan du schéma cyclable 2019 de Caen la mer va être mis à jour avec de nouveaux projets.

M. Monsimier demande s'il y a des avancées sur la liaison cyclable Verson-St Manvieu avec le Département. Mme Donatin répond que le dossier reste compliqué car il y a deux visions différentes, celle de Caen la mer et celle du Département. Le Département a mis de côté le projet passant par les chemins de plaine.

Mme Donatin :

- Compléments d'informations suite aux questions en conseil municipal du 11 décembre 2023 sur l'intervention de Voltalis, une société qui a passé un partenariat avec Caen la mer pour proposer aux particuliers de réaliser des économies d'électricité. Le démarchage à l'automne dernier n'était pas réalisé par Voltalis. Les représentants de cette société n'interviendront qu'en octobre 2024 et seront clairement identifiés, en se présentant en mairie avant. Une vaste communication aura lieu à ce moment là.

M. Le Rétif repose la question du fonctionnement de la société car elle se rémunérerait par la revente d'informations sur la consommation d'électricité et est associée à une entreprise de marketing.

Mme Donatin donne lecture des informations disponibles sur la société qui propose un service gratuit aux particuliers car elle « est déjà rémunérée par le système électrique pour sa participation à sa stabilité et sa sécurité ». Chacun est libre d'installer ou pas un système comme celui qui est proposé.

CAEN LA MER : MARCHÉ PUBLIC EN GROUPEMENT DE COMMANDE

M. Joubin, maire adjoint délégué au patrimoine bâti, explique que la communauté urbaine propose régulièrement aux communes de s'associer par groupement de commande aux procédures de marché public de la Ville de Caen, du CCAS et de Caen la mer afin de bénéficier de prestations et tarifs potentiellement avantageux, ainsi que de l'ingénierie de ses services.

Préalablement au lancement de chaque consultation, les membres du groupement qui souhaitent y participer doivent prendre une délibération définissant la nature et l'étendue de leur besoin et actant leur participation au marché/accord-cadre concerné.

Dans le cas présent, il est proposé d'adhérer à des groupements de commande pour des prestations relatives à l'entretien des bâtiments.

En avril 2022, une délibération avait été prise pour adhérer au groupement de commande pour les vérifications périodiques des installations électriques et gaz à compter de janvier 2023. Caen la mer souhaite relancer ce marché qui ne leur donne pas satisfaction.

Au regard des besoins de la commune, il est proposé au conseil municipal de renouveler l'adhésion à ce groupement de commande. Le marché durera 1 an à compter du 1er janvier 2025 et sera renouvelable 3 fois, sans qu'il puisse dépasser le 31 décembre 2028.

Le marché actuel aura donc duré 2 ans, sur la période 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer au groupement de commande pour « vérifications périodiques des installations électriques et gaz » et de participer au marché/accord-cadre correspondant ;
- D'acter que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;
- D'autoriser la maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

M. Joubin indique par ailleurs que tous les contrats ne sont pas passés avec Caen la mer, par exemple l'entretien des ascenseurs. Ce contact direct a permis de négocier avec le prestataire actuel pour obtenir un contrat plus avantageux.

POINT SUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

L'année 2024 verra la poursuite et l'achèvement des opérations engagées en 2023 et notamment :

I. La rénovation/extension du restaurant scolaire et la création d'une cuisine centrale

M. Joubin montre de nouveaux visuels intérieurs du restaurant scolaire et présente des éléments chiffrés sur le suivi des marchés de travaux. Le chantier a nécessité des travaux imprévus qui s'élèvent à un surcoût total de 155 000 € HT environ, soit une augmentation des coûts de +10,18 %. Le suivi courant des travaux tels qu'ils étaient prévus fait état de moins values et de plus values pour un total de -0,12%. C'est un travail quotidien avec l'architecte et l'OPC pour maîtriser les dépenses et faire des ajustements.

Mme Roux demande si pour le moment on est bien dans les 10% d'aléas qui avaient été prévus budget.

M. Joubin confirme qu'une enveloppe avait été prévue pour les aléas, de cet ordre de grandeur. Mais nous devons toutefois augmenter l'autorisation de programme lors d'une délibération au prochain conseil, compte-tenu des imprévus et des révisions de prix.

Mme Roux demande si ce sera pris sur les fonds propres de la commune.

Mme Donatin confirme. En effet, les subventions sont accordées sur la base des montants prévisionnels du projet. Ces charges viendront diminuer notre pourcentage de cofinancement qui tombera peut-être de 80 à 70 %.

M. Joubin complète en indiquant que les aléas de charpente ne pouvaient pas être anticipés. Il y avait un double faux-plafond. Des sondages avaient été faits mais pour regarder vraiment la charpente, il

aurait fallu fermer le restaurant scolaire, détruire le faux plafond et vérifier complètement ce qu'il y avait en-dessous. Compte-tenu de la nécessité de fonctionnement du service, ce n'était pas possible.

Il indique par ailleurs que la cour sera partiellement fermée le mercredi 21 février pour procéder au démontage du préau actuel.

II. La création d'une voirie/voie verte/haie bocagère rue Haute Vergée, au nord de l'écoquartier

M. Le Bourgeois rappelle que le projet est budgété sur 2 exercices : 2023 et 2024. On bénéficie d'une subvention de près de 30 000 € du Département au titre de la voie verte, d'une autre pour la haie bocagère et d'une subvention de 50% de Caen la mer sur le reste à charge du projet. Une avance de 50% basée sur le montant prévisionnel de l'opération a été versée en 2023. Comme indiqué précédemment, le chantier se déroule très bien.

D'autres investissements sont souhaités, échelonnés sur 2 exercices (2024 et 2025). Ils nécessiteront l'ouverture d'autorisations de programme pluriannuelles et la mobilisation de cofinancements. Il s'agit de :

I. L'aménagement du parc de la propriété Senghor

Mme Brioul indique qu'un architecte-paysagiste a été sélectionné pour accompagner la commune sur ce projet. Il s'agit de l'agence Mue-Paysage & Urbanisme qui travaille avec la société ECR Environnement basée à Verson (qui s'occupe plus particulièrement du chiffrage technique et des aspects de gestion des eaux, des accès...). Nous les avons trouvés très réactifs, ils semblent avoir bien compris le contexte, ils forment un bon binôme.

Nous en sommes au tout début d'élaboration du projet pour le parc, au stade de l'esquisse, et nous devons déposer notre demande de subvention auprès de la Préfecture pour le 29 février.

L'objectif est de consacrer l'année 2024 aux études et au début des travaux et l'année 2025 à la suite et fin des travaux. L'inauguration serait prévue idéalement pour du Mois de la Francophonie en mars 2025.

Cela coïnciderait aussi avec le 30^{ème} anniversaire de l'inauguration de l'Espace Senghor.

Lors de la dernière commission Patrimoine Senghor qui s'est tenue le 1er février, certains ont souhaité faire partie du comité de pilotage de suivi du projet du parc. Il se réunira le 15 mars à 10h00.

Mme Roux demande si le projet porte sur tout le parc ou sur une partie seulement.

Mme Brioul indique que les choses ne sont pas tranchées à ce stade. Il est vrai que plus on envisage d'entrées/sorties, plus cela coûte cher. On attend d'avoir l'estimation de l'architecte.

Mme Roux ne comprend pas pourquoi hésiter sur les sorties puisque cela doit être tranché pour déposer la demande de subvention.

Mme Donatin précise que le paysagiste doit justement construire des scénarios.

M. Le Rétif demande si cela signifie qu'il n'y aura pas de financement complémentaire possible si le projet évolue après dépôt de subvention.

Mme Donatin explique qu'on souhaite phaser le projet.

Dans une première phase, l'objectif est d'aménager le parc pour l'ouvrir au public.

On traitera la maison au prochain mandat. Lors de cette nouvelle phase, des engins de chantier entreront dans le parc pour accéder à la maison. Il ne faut donc pas faire des travaux de remise en état du parc là où ils interviendront.

On ne traitera donc pas la totalité du parc dans cette phase 1.

Mme Brioul complète en indiquant qu'on ne sait pas encore à ce stade si le parc sera traversant ou pas, cela dépendra des scénarii proposés par l'architecte-paysagiste.

Mme Donatin préfère traiter une partie du parc mais le faire bien.

M. Le Rétif pense que le risque est de morceler le projet et de ne pas avoir de subvention sur la totalité.

Mme Donatin ne partage pas cet avis. Le projet doit être traité de façon intelligente. Le périmètre de la phase 1 n'est pas encore figé. Le paysagiste va forcément réfléchir à la phase future en même temps. Par exemple, les abords proches de la maison ne seront pas traités dans la phase 1 mais le paysagiste doit tout de même nous faire une proposition pour restaurer et rendre agréable la vue

depuis le devant de la maison. Cette partie en façade ne sera pas accessible librement, mais tout de même ouverte quand il y a de l'évènementiel.

M. le Rétif trouve dommage que la Commission Patrimoine Senghor ne se réunisse pas avant le 29 février.

M. Courteille considère qu'il faut prévoir un budget pour l'entretien de la maison, pour ne pas qu'elle se dégrade. Et qu'il faudrait refaire le portail et la grille d'entrée.

M. Joubin pense que M. Courteille évoque le budget prévisionnel 2024 examiné en Commission qui ne prévoit pas d'investissement en 2024 spécifique sur la maison elle-même. Mais il y a bien un budget en fonctionnement pour de l'entretien courant. Il rappelle que les investissements précédents étaient des interventions sécuritaires, jugées prioritaires dès que la commune est devenue propriétaire. La Commission s'est appuyée sur le programme pluriannuel de dépenses qui a été adopté en conseil municipal en novembre 2023.

Mme Donatin complète : la rénovation du portail de façade serait souhaitable mais on ne peut s'engager trop loin dans la rénovation de la façade de la maison. Il faut avoir une vision du projet final pour ne pas faire pour défaire. Un diagnostic de la maison prévu en 2024 nous éclairera déjà sur l'état du bâtiment.

II. La création de vestiaires féminins au foot et la pose de panneaux photovoltaïques.

M. Joubin indique que le stade a un besoin criant de 2 vestiaires supplémentaires du fait de l'augmentation des effectifs féminins. Il existe 2 fois 2 vestiaires, avec des douches communes inadaptées pour le foot féminin.

Par ailleurs, l'étude photovoltaïque réalisée par Caen la mer et restituée en décembre dernier nous a conforté dans la nécessité de produire de l'énergie photovoltaïque pour autoconsommer, donc d'installer des panneaux là où la consommation en électricité est la plus élevée. Les principaux sites de consommation sont : l'école Victor Hugo, les Ateliers de l'Odon, le stade de foot et la salle des Trois Ormes.

Initialement nous souhaitions installer des panneaux sur la toiture Est de l'école Victor Hugo mais cela nécessite une étude de structure et il nous a été conseillé de l'intégrer au projet global de rénovation de la partie Ouest de l'école et de l'envisager plutôt sur la nouvelle charpente qui sera forcément à prévoir (car construite comme celle du restaurant scolaire).

La réalisation des vestiaires féminins et la pose de panneaux pourraient être très rapide, de 12 à 15 mois, permis de construire compris.

Une consultation a été menée pour recruter un architecte pour déposer un dossier en phase APS et solliciter une demande de subvention auprès de la Préfecture au 29 février. Le budget total s'élèverait à 400 000 € de budget, à confirmer.

Ce projet n'empêche pas de poursuivre les études et réflexions sur l'école Victor Hugo. On a d'ailleurs commencé avec la réalisation d'un plan de bornage précis du bâtiment existant.

Mme Donatin complète en expliquant que deux projets vont donc être déposés pour une demande de subvention auprès de la Préfecture. On nous demande de classer les projets par ordre prioritaire si on présente plusieurs dossiers : la priorité va au Parc Senghor. Si jamais nous n'avons pas de subvention pour les vestiaires, le projet peut être présenté et subventionné l'année suivante. Si nous n'avons pas de financements suffisants, on verra pour lancer l'opération seulement en 2025 mais l'objectif n'est pas de refaire un emprunt sur ce mandat.

M. Bouchard s'interroge sur la production d'électricité sur le toit des vestiaires. Si elle n'est pas réutilisable directement sur les équipements comme la salle des 3 Ormes qui ne fonctionne pas beaucoup en journée, peut-on stocker l'électricité produite ?

M. Joubin répond qu'il est possible de rebasculer l'énergie produite sur d'autres contrats.

FINANCES : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

M. Deau, maire-adjoint délégué aux finances, rappelle que les collectivités territoriales de plus de 3500 habitants doivent tenir, dans les 10 semaines précédant le vote de leur budget, un débat d'orientations budgétaires. Une délibération prend acte de la tenue de ce débat sans avoir de caractère décisionnel. Les conseillers municipaux ont reçu le rapport d'orientations budgétaires qui expose les données externes qui ont une influence sur la situation financière de la commune ; il présente également la situation financière de la commune et expose les orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

M. Deau présente tout d'abord les résultats provisoires 2023 en investissement qui s'élèvent à 791 968 €. Il faut par ailleurs reprendre un excédent cumulé de 794 628 €. Le résultat global est donc de 1 586 596 €. On reprendra d'ores et déjà des dépenses engagées pour 129 000 € (restes à réaliser), non encore facturées.

En fonctionnement, les résultats provisoires 2023 présentent un excédent de 333 483 €, auxquels s'ajoute l'excédent reporté de 196 630 €. Soit un résultat cumulé de 530 113,77 €. Des décalages de dépenses seront à prendre en compte, comme les dépenses énergétiques.

Présentation de l'analyse des chiffres des résultats 2023 en termes d'évolution depuis 2018 : Les charges de personnel et les charges courantes continuent d'augmenter. Le budget prévisionnel RH a été consommé à 98%. Si l'on compare Verson aux communes de la même strate d'habitants au niveau national (strate de 3500 à 10 000 habitants) : Verson consacre 471 €/habitant à ses dépenses de personnel ; la moyenne de la strate est à 489 €/habitant en 2022. Verson consacre plus de 60% de ses dépenses de fonctionnement aux dépenses de personnel.

Concernant les recettes : elles stagnaient voire baissaient jusqu'en 2021, elles sont à présent meilleures. C'est le résultat d'une augmentation du produit des impôts locaux, liée à la fois à l'augmentation des taux, des bases mais aussi à l'augmentation du nombre de logements à Verson. Les dotations de l'Etat évoluent : on espère avoir atteint le niveau le plus bas en 2022 car l'année 2023 voit une légère augmentation. En effet, la Dotation Globale de Fonctionnement a légèrement augmenté passant de 321 368 € en 2022 à 323 089 en 2023, ainsi que la Dotation de Solidarité Rurale qui passe de 47 078 € en 2022 à 55 089 € en 2023. Avec la prise en compte de l'augmentation de la population, on peut espérer une évolution favorable.

Examen des résultats comptables retraités qui donnent la capacité d'autofinancement (CAF) de la collectivité : on doit tenir compte des recettes réelles et des dépenses réelles, en retirant les opérations d'ordre comptable et les éléments exceptionnels. L'évolution est légèrement favorable cette année avec des résultats provisoires à 468 302 €. Ils servent à autofinancer les investissements, même s'ils sont aidés en partie par des subventions ou par de l'emprunt. Un certain niveau d'autofinancement est indispensable pour obtenir un financement bancaire.

La dette : l'encours de la dette s'élève à 1 590 000 € environ ; on rembourse un peu plus de 80 000 € hors intérêts chaque année. Nous avons deux emprunts, l'un contracté en 2020 (1,1 M€ auprès de la Caisse des Dépôts à un taux de 0,55 % sur 20 ans) et l'autre en 2021 (0,65 M€ également auprès de la Caisse des Dépôts à 0,89 % sur 20 ans). La dette de Verson est de 454 €/habitant en 2022, quand elle est de 726 €/habitant en moyenne pour les communes de même strate.

La CAF nette de la collectivité, une fois déduit le remboursement du capital de la dette, s'élève à 300 000 € environ.

En synthèse, quelques éléments notables en 2023 :

- Clôture de l'opération des Ateliers de l'Odon
- Augmentation des coûts énergétiques en 2023 mais principal impact à venir en 2024. Des économies de consommation ont été réalisées grâce aux efforts de tous. Sans cela, la situation aurait été encore pire.
- DGF : 1^{ère} fois depuis longtemps que la DGF et la DSR augmentent.
- Acomptes subventions > budget (+ 230 K€), donc à minorer sur 2024
- Décalage factures Restaurant scolaire de 2023 vers 2024 : 723 K€

M. Stoffel demande si nous avons perçu le remboursement de la TVA pour les travaux aux Ateliers de l'Odon ?

M. Deau répond que le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) est perçu avec 2 ans de décalage. Nous avons récupéré la grande partie de TVA des Ateliers de l'Odon en 2023 (correspond au pic d'investissement de 2021).

Contexte budgétaire national :

La loi de finances adoptée le 29 décembre 2023 pour 2024 prévoit les principales éléments ou mesures suivantes :

- Prévision de croissance de 1,4 % en 2024 (+1 % en 2023, +2,7 % en 2022, +6,8 % en 2021, -7,8 % en 2020).
- Prévision d'inflation selon l'INSEE de 2,6% pour 2024 (moyenne annuelle). (4,9% en 2023, 5,3% en 2022, 1,6% en 2021, 0,5% en 2020)
- Actualisation des bases fiscales de +3,9% en 2024 (+7,1% en 2023).
- Impact du contexte international : incertitudes sur l'inflation, hausse inédite des coûts (+80 % pour l'électricité en moyenne hors abonnement, +8 % pour le gaz par exemple à Verson).
- DGF/DSR : L'enveloppe nationale augmente en 2024 mais pas au profit de communes comme Verson à priori. => 2024 : maintien de la DGF/DSR.
- Objectif de verdissement des dotations (DETR, DSIL...) avec fléchage pour subventionner des projets à caractère environnemental
- Commune de plus de 3 500 hab. : Budget vert à présenter en annexe du CFU 2024 présentant l'impact environnemental des dépenses d'investissement.

Les orientations budgétaires proposées pour 2024 sont les suivantes :

Pour les investissements :

- Poursuite et développement des investissements (portés sur 2 exercices) : fin des travaux du restaurant scolaire, fin des travaux de la voirie nord-écoquartier, études et début des travaux du parc Senghor, études et début des travaux pour la création de vestiaires féminins au stade de foot et la pose de panneaux photovoltaïques.
- Recherche systématique de financements non bancaires : DETR/DSIL, Contrats de territoire du Département et de la Région, Fonds vert, Ligue de foot, Mécénat...
- Etudes pour préparer les dossiers à venir et avoir une vision de long terme du patrimoine bâti communal en privilégiant les projets permettant de réduire les coûts de fonctionnement, notamment énergétiques (rénovation énergétique de l'école Victor Hugo par exemple).

Pour le fonctionnement :

- Absorber 3 postes importants de dépenses de fonctionnement : les coûts énergétiques en hausse importante, le lancement du restaurant scolaire à l'automne 2024, l'inflation des contrats d'assurance (+32 000 € suite aux nouveaux contrats).
- Recherche d'optimisation du fonctionnement de la collectivité (réorganisation RH, refonte de procédures...), modernisation des outils métier de la collectivité (changement de logiciels...) et poursuite du suivi précis des consommations énergétiques.
- Reprise en gestion interne de l'espace jeunes.
- Financement par subventions du projet Patrimoine Senghor (part fonctionnement).
- Objectif de limiter la hausse des dépenses réelles de fonctionnement à 6 %. Cet objectif a été fixé compte tenu du constat des dépenses prévisionnelles.

M. Courteille demande si le salaire du cuisinier viendra alourdir les dépenses.

M. Deau indique que cela jouera peu sur 2024, seulement sur les derniers mois de l'année.

Mme Donatin complète en rappelant que ce ne sera pas une charge RH directe car nous avons mené une procédure d'appel d'offre pour que ce soit une société qui gère la cuisine et l'approvisionnement en denrées. On s'est inspiré de l'expérience de Bellengreville qui a commencé avec un prestataire extérieur afin de former progressivement les équipes pour passer ensuite en gestion directe. Deux entreprises ont déposé une offre : Convivio et API Restauration.

M. Simon s'interroge sur la qualité de l'approvisionnement des denrées s'il n'est pas géré par la commune. Mme Donatin répond que ce sera au prestataire de s'en occuper, tout comme une série de tâches qu'on ne maîtrise pas faute de compétences internes (suivi sanitaire par exemple). Un cahier des charges précis a été élaboré avec des obligations à respecter en matière de fourniture de denrées. Ce cahier des charges a été élaboré par le cabinet Terralim et la mairie (élus et agents).

Vu l'article L 2312-1 du CGCT,

Considérant les échanges lors de la présentation en séance du conseil,

Le conseil municipal prend acte du présent débat d'orientations budgétaires 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Roux demande ce qu'il advient de la retransmission des conseils en direct. M. Pignorel indique qu'ils ne peuvent pas être retransmis en direct car la salle n'a pas d'abonnement Internet. Les vidéos peuvent être mises sur le site de la mairie mais il met 14 heures à les uploader.

Il est acté que la captation vidéo peut être suspendue provisoirement durant la période où les conseils municipaux se tiennent dans la salle des Trois Ormes. Elle reprendra lorsque les conseils se tiendront à nouveau aux Ateliers de l'Odon.

La séance est levée à 23h00.

La Maire,

Nathalie DONATIN

